

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 25 ; de présents = 21 ; de votants = 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 15/06/2023

Date de publication : 22/06/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Marie-Laure MICHEL (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Jean-Yves ANGER (pouvoir à Jean-Luc ALLORY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc ALLORY

<< >>

AFFAIRE 2023.032 : TARIF DU COMPLEXE SPORTIF POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Le tarif du complexe sportif pour les associations, communes et organismes extérieurs est actuellement fixé à 27 € par séance (dans la limite de 2h) et par salle.

La commission finances, réunie en date du 8 juin 2023, et la commission jeunesse et animation sportive, réunie en date du 13 juin 2023, proposent de réévaluer ce tarif pour l'année scolaire 2023-2024, pour prendre en compte l'augmentation du prix de l'électricité et du gaz.

La commission jeunesse et animation sportive propose ainsi d'augmenter le tarif à 30 € la séance.

La gratuité demeure pour :

- Les associations sportives communales
- Le groupe scolaire Le Petit Prince
- La Fête de la pomme et du patrimoine fruitier
- Le Salon des vins et de la gastronomie
- La fête de l'école « le Petit Prince » (en cas d'intempérie)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

VALIDE le tarif de 30.00 € par séance et par salle pour l'année scolaire 2023-2024.

PRECISE que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

